

## Les organisations internationales concurrencent-elles les Etats ?

Par **enzo83990**, le **21/04/2015** à **18:23**

Bonjour, je souhaiterais avoir votre avis sur le plan et ma réflexion sur ce sujet.

### **I) L'Etat, acteur historique des relations internationales**

#### **A) L'ère pré-onusienne**

==> Ici je cherche à démontrer que les Etats n'ont pas attendus de créer des organisations internationales (qu'elles soient techniques / universalistes) pour commencer à se concerter pour la prise de décision

#### **B) Les thèses réalistes**

==> Opinion des réalistes contemporains (Morgenthau / Aron) qui nient l'utilité de l'OI

### **II) L'OI, une création étatique**

#### **A) Thèses solidaristes**

==> Ont contribué au développement des OI (Notamment Mitrany avec l'Europe)

#### **B) OI, organisation complémentaire et non concurrente**

==> OI entièrement dépendante de l'Etat (sujet droit dérivé) pour sa création et son domaine de compétence, tout comme la participation est laissée à la discrétion de l'Etat. De plus pour ce qui concerne les organisations d'intégration elles ne concurrencent pas dans la mesure ou les limites qu'elles peuvent imposer à l'État ont été consenties et les compétences transférées

Voilà j'espère que j'ai été assez clair j'ai essayé de condenser le plus possible, donnez moi vos avis je vous en remercie d'avance !

Par **mody**, le **23/04/2015** à **12:05**

Bonjour , je me nomme Mody Diarra . je suis étudiant en relations internationales à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako. Votre plan est un peu à revers du sujet .

Bien avant l'ONU d'autres OI existaient, bien sûr on le sait tous . Donc pourrait t'on dire "pré SDN "ou pré onusien ? au fil du temps les guerres ont contribué à la création des OI , bien sûr entre les mains des États , que ces derniers au nom de leur souveraineté, vont transférer une partie de leur compétence , voire souveraineté à ces OI . Ces OI qui vont donc élaborer des règles ayant la valeur constitutionnelle d'un État .

Humm une concurrence ?

Ces OI créées par les Etats ne ont elles pas une supériorité par rapport à nos petits États ?  
Ces OI ne concurrencent elles pas avec nos petits États ?  
Mais bon, pour ton plan il faut juste revoir l'ère pré onusien ?  
Just my view point .

Par **Yn**, le **23/04/2015** à **16:52**

Selon moi, tu ne réponds pas au sujet de la dissertation.

Ton plan se limite à nous dire 1/ Il y a toujours eu des Etats ; 2/ Les Etats ont créé des OI. Et donc ?

On te demande si les organisations internationales concurrencent ou non les Etats.

Tu n'indiques pas sur quel(s) plan(s) se déroulent cette concurrence, or c'est le point fondamental du sujet.

En quoi une OI concurrence-t-elle un Etat ? Sur la création des règles ? La régulation d'un marché ? L'intervention militaire ? Sur des sanctions quelconques (embargo, etc.) ?

Bref, tout ton plan a selon moi sa place dans l'introduction : historiquement, les Etats ont certes toujours été présents, mais plutôt que de mentionner des doctrines histoire de réciter ton cours, pars de la base : le modèle westphalien qui présente le monde comme une répartition entre Etats (les Etats, rien d'autre). Or, aujourd'hui, cette vision est largement dépassée, les OI contribuent à un tel mouvement. Autrement dit, elles semblent concurrencer les Etats.

A toi d'expliquer à quel(s) niveau(x), dans quelle(s) mesure(s), etc. Voilà sur quoi doit s'articuler ton plan.

Par **President**, le **17/06/2015** à **14:20**

En ce qui me concerne; je pense que Yn avait raison car tu n'indiquais pas sur quels plans se déroulerait la concurrence.

Par **fabk**, le **13/03/2019** à **10:44**

Bonjour votre plan est historique et mérite sa place dans l'introduction. Il s'agira de dire en quoi les OI concurrencent les Etats. La démarche à suivre est de nous démontrer que même s'il paraît être en concurrence les OI sont des sujets dérivés du droit international public et des sujets dérivés des États. Elles demeurent secondaires. Certes elles sont autonomes mais, il leur manque la summa potestas selon les mots du professeur Jean Combacau. Voici ma proposition.

I. Les OI acteurs concurrentiels des États.

A.

B.

II. Les OI sujets dérivés des États.

A.

B.

Je te laisse le soin d'habiller le plan, il n'est pas standard c'est une proposition.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/03/2019** à **12:42**

Bonjour

@fabk : Merci pour votre message mais j'ai supprimé vos coordonnées. Il est assez imprudent de laisser son numéro de téléphone sur un forum public.

En outre, je précise que le sujet date de 2015, donc peu de chance que l'auteur vous réponde. Toutefois peut-être que votre réponse servira à d'autres membres